



Juin 2018.

Feuille de Route pour l'opérationnalisation de l'Education à la Vie Familiale –EVF–en Mauritanie



Processus d'élaboration et de
validation appuyé et soutenu par
IntaHealth International à travers le
Projet CS4FP Plus

Juin 2018.

Plan du document

Sigles Acronymes Abréviations

1. Contexte et justification

2. Objectifs de la feuille de route

2.1. Objectif général

2.2. Objectifs spécifiques

3. Principales interventions

4. Coordination, suivi et évaluation

4.1. Mécanismes de coordination

4.2. Mécanismes de suivi et d'évaluation

5. Plan d'action de mise en œuvre

Sigles Acronymes Abréviations

CAP	Enquête de Connaissances Attitudes et Pratiques
CP	Comité de Pilotage
EVF	Education à la Vie
GTT	Groupe Technique de Travail
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
MEN	Ministère de l'Education Nationale
ODD	Objectifs de développement durable
OSC	Organisation de la Société Civile
PF	Planification Familiale
SLIS	Système local d'information sanitaire
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population

1. Contexte /Justification :

Le dividende démographique est le potentiel de croissance économique lié à la diminution des taux de fécondité. Cela conduit à une augmentation du pourcentage de la population d'âge actif, parfois appelé l'« explosion démographique de jeunes ». Pour que le dividende démographique se réalise, il est nécessaire que dans un premier temps, les pays investissent substantiellement dans la planification familiale afin d'obtenir une diminution des taux de fécondité et d'amorcer la transition démographique. La maîtrise de la fécondité conduit à une diminution de la mortalité maternelle et infantile et à une stabilisation progressive des naissances et des enfants à charge. Une fenêtre d'opportunité de croissance économique rapide d'environ 40 ans s'ouvre alors pendant laquelle les taux de dépendance démographique diminuent, facilitant les investissements dans l'éducation, la survie de l'enfant, la santé et la mise en œuvre de politiques probantes qui offrent des opportunités d'emploi et soutiennent des mesures spécifiques pour assurer un accès équitable à la santé, l'éducation et à l'emploi pour chaque personne, en particulier au profit des personnes et les communautés les plus mal desservies et les plus pauvres.

Selon le rapport 2014 de l'UNFPA sur L'état de la population mondiale¹, les pays en développement dont la population est jeune et le taux de fécondité en baisse pourraient bénéficier de ce dividende démographique et donc connaître un essor économique rapide, à condition qu'ils investissent massivement et durablement dans la santé y compris la planification familiale et l'éducation professionnelle des jeunes. Avec plus d'un tiers de sa population totale âgée de 10 à 24 ans, l'Afrique subsaharienne a une opportunité unique de capitaliser sur le potentiel de cette jeune population, afin de renforcer la croissance économique et le développement national. Les conférences de Ouagadougou (février 2011) et de Londres (juillet 2012), associées au lancement de l'initiative mondiale FP2020, ont attiré une attention croissante sur le rôle déterminant que joue la planification familiale (PF) tant du point de vue de la santé que du point de vue économique, en particulier pour les femmes, et dans l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD).

Les jeunes ont souvent une compréhension très limitée de leur propre santé sexuelle et reproductive et de leurs droits, et sont confrontés à de nombreuses barrières pour accéder aux services qui leur permettraient

¹ UNFPA, L'État de la population mondiale 2014, le pouvoir de 1,8 milliard d'adolescents et de jeunes et la transformation de l'avenir, New York : UNFPA 2014

d'éviter ou de retarder une grossesse, prévenir les Infections Sexuellement Transmissibles et le VIH. Parmi les femmes mariées âgées de 15 à 19 ans, l'utilisation de la contraception en Sierra Leone, au Niger, au Nigéria et au Bénin est de 1% à 3% seulement. La pauvreté et le manque d'éducation entretiennent un taux de natalité élevé chez les adolescentes². Pour ces jeunes, futurs leaders et la force de travail de leur pays, il est vital qu'ils aient accès à des programmes de santé sexuelle et reproductive adaptés aux jeunes et de haute qualité qui sauvegardent leur santé et susciter des comportements sains pour toute leur vie.

La situation des programmes en direction des adolescents et jeunes est caractérisée en Mauritanie par :

- Une insuffisance des programmes de santé n'intégrant suffisamment la composante Jeunes Ambassadeurs ;
- Une insuffisance de prestation sanitaire personnalisée pour les Adolescents et jeunes ;
- Une inadaptation des structures de santé au besoin des jeunes ;
- Une école ne jouant pas assez son rôle d'espace et de cadre pour la promotion de la santé ;
- Une insuffisance et inadaptation des structures développant les activités de loisir ;
- Activité sexuelle de plus en plus croissante des jeunes (réutilisation des préservatifs, IST entre 13 et 14 ans dans le SLIS...) ;
- Surexposition des jeunes aux média (Réseaux sociaux, Internet...)

2. Objectifs de la feuille de route :

2.1. Objectif général :

L'objectif général de la feuille de route est de renforcer le processus d'opérationnalisation de l'Education à la Vie Familiale par son intégration dans les modules de formation et des curricula d'enseignement en Mauritanie.

2.2. Objectifs spécifiques :

- 1) Créer un environnement institutionnel favorable pour l'Education à la Vie Familiale ;

² Nations Unies, 2010. *Objectifs du Millénaire pour le développement – Rapport 2010*. New York : Nations Unies.

- 2) Renforcer les capacités des structures techniques de mise en œuvre de l'EVF ;
- 3) Mettre en place un dispositif fonctionnel de coordination, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre l'EVF.

3. Principales interventions par objectifs :

En rapport avec les objectifs de la Feuille de Route de l'EVF, les principales interventions sont entre autres :

Objectif 1 : Créer un environnement institutionnel favorable pour l'Education à la Vie Familiale

Stratégie 1.2. Plaidoyer auprès des décideurs politiques et des leaders religieux

Un plaidoyer très fort à l'endroit des décideurs aux différents niveaux et dans différents domaines va permettre de renforcer l'acceptation de l'introduction de l'Education à la Vie Familiale dans les curricula d'enseignement et les modules de formation. Cela va donc contribuer à assurer son enseignement aux différents niveaux d'enseignement mais aussi au niveau extrascolaire.

Les principales cibles de ce plaidoyer sont les responsables des Institutions de la République, les Autorités religieuses, les Autorités Sanitaires et Sociales. Les principales interventions pour atteindre les résultats de cette stratégie sont entre autres :

- ✓ L'élaboration des argumentaires de plaidoyer sur l'EVF pour les décideurs institutionnels et les autorités socio sanitaires ;
- ✓ La révision /adaptation des argumentaires de plaidoyer disponibles pour les leaders religieux en faveur de l'EVF ;
- ✓ La mise en place d'une équipe de plaidoyer en faveur de l'EVF au sein du Groupe Technique de Travail (GTT-EVF) ;
- ✓ L'organisation de journée de plaidoyer sur l'EVF en direction des responsables et membres des Institutions de la République, des Hautes Autorités Religieuses.

Stratégie 1.2. Sensibilisation à travers l'information, l'éducation et la communication

- ✓ L'élaboration de documents et de support d'information et de communication (argumentaire tiré de l'Islam en faveur de l'Education à la vie familiale, charte pour les leaders religieux en faveur de l'EVF...) avec leur vulgarisation à travers une campagne de sensibilisation sur le terrain ;
- ✓ L'organisation de journées d'information, de mise à niveau et de sensibilisation des Oulemas et des Imams sur l'EVF
- ✓ L'organisation de campagne de vulgarisation de la charte des Oulemas et des Imams sur l'EVF ;
- ✓ L'organisation de campagne de sensibilisation des populations à travers les medias (radios, télévisions, presse écrite...) et les réseaux sociaux.

Objectif 2: Renforcer les capacités des structures techniques de mise en œuvre de l'EVF

Stratégie 2.1. Analyse du contenu de l'EVF pour son adaptation au contexte du pays

- ✓ L'organiser un atelier d'analyse des contenus, approches et outils d'enseignement pour l'intégration des modules d'EVF adaptés au contexte culturel dans le programme scolaire mais également les modules de formation au niveau extrascolaire ;
- ✓ L'analyse de curricula et programmes d'enseignement avec l'outil SERAT.

Stratégie 2.2. Formation des acteurs

- ✓ Former les membres du Groupe Technique de Travail sur l'EVF et les Principes Directeurs Internationaux de l'Education Sexuelle
- ✓ Former les membres du Groupe Technique de Travail sur le plaidoyer (Approche AFP SMART)

Objectif 3. Mettre en place un dispositif fonctionnel de coordination, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre l'EVF

Stratégie 3.1. Mise en place d'une coordination nationale pour l'introduction de l'EVF (Mise en place des mécanismes de coordination de l'EVF)

- ✓ Créer un Groupe Technique de Travail (GTT-EVF) avec l'implication secteur public, les PTF et les OSC
- ✓ Mettre en place un Comité de Pilotage des activités d'EVF (CP-EVF) par un arrêté ministériel
- ✓ Organiser des réunions semestrielles de Coordination du Comité de Pilotage de l'EVF (CP-EVF)
- ✓ Organiser des réunions trimestrielles du Groupe Technique de Travail (GTT-EVF)

Stratégie 3.2. Mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation

- ✓ Réaliser une étude CAP de base sur l'EVF auprès des cibles prioritaires;
- ✓ Organiser la restitution de l'étude de base sur l'EVF pour un partage des résultats ;
- ✓ Répertorier les groupements et associations de leaders religieux et traditionnels au sein des communautés pour la vulgarisation de la charte des religieux ;
- ✓ Répertorier les groupements et associations de femmes et de jeunes au sein des communautés pour l'organisation des activités de formation et de communication ;
- ✓ Partager les bonnes pratiques tirées des expériences de la région du Partenariat de Ouagadougou.

4. Coordination, suivi et évaluation :

4.1. Mécanismes de coordination :

La mise en œuvre de la Feuille de Route nécessite un dispositif de pilotage inclusif et pertinent qui repose sur la mise en place d'un cadre interministériel et multisectoriel impliquant plusieurs structures des ministères de l'Education Nationale, de la Santé en synergie avec des structures

d'autres départements ministériels en charge ou en contribution de la politique de l'Etat en direction de la jeunesse. Il s'agit de :

Le Comité de Pilotage (CP-EVF) constitue l'instance de coordination pour toutes les interventions dans le cadre de la mise en œuvre de l'EVF. Il a pour rôle de définir les actions prioritaires à mener et de mener des actions de plaidoyer auprès des décideurs pour la mobilisation des ressources en faveur de l'EVF.

Présidé par le MEN, il implique les Responsables des autres secteurs ministériels, les représentants des organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers. Il se réunit une fois par semestre de façon ordinaire.

Le Groupe Technique de Travail (GTT-EVF) est l'organe d'exécution pour le CP-EVF. Il est composé des structures de mise en œuvre issues des départements de l'Education, de la Santé et des partenaires dont les OSC partenaires et les PTF. Il est chargé du renforcement des capacités des acteurs et du suivi de la mise en œuvre du Plan d'action budgétisé pour rendre compte au CP-EVF.

Présidé par le Directeur de la Pédagogie, le GTT se réunit une fois chaque trois (3) mois (rencontre trimestrielles) et autant de fois que le besoin se fera sentir.

4.2. Mécanismes de suivi et d'évaluation :

Le suivi régulier des activités est assuré par le GTT-EVF à travers la collecte des données auprès des intervenants mais aussi la supervision périodique des agents formés. Ces activités font l'objet de rapports périodiques ou circonstanciés pour rendre compte au CP-EVF et pour les besoins des différents utilisateurs. Ainsi, une base de données sera constituée pour les différents besoins.

Une revue à mi-parcours du Plan d'action budgétisé sera réalisée afin d'orienter ou de réajuster les interventions sur le terrain. Le Plan fera l'objet d'une évaluation finale par une équipe externe indépendante.

5. Plan d'action de mise en œuvre de la Feuille de route :

❖ Voir Fichier Excel